

La CAC vous fournit une
**EAU de qualité
supérieure.**



de la source au robinet

Objectif n° 1 - Préserver les ressources

Produire une eau potable de qualité, c'est s'engager pour la préservation des ressources.

Pour éviter que les polluants ne se retrouvent dans votre verre d'eau, la Communauté d'Agglomération du Choletais a ainsi mis en place depuis 2004 des plans d'action en faveur de la qualité de l'eau des captages de Ribou et de La Rucette.

Ces programmes ont été élaborés en concertation avec les habitants, les professionnels (agriculteurs et industriels) et les institutions du bassin versant.

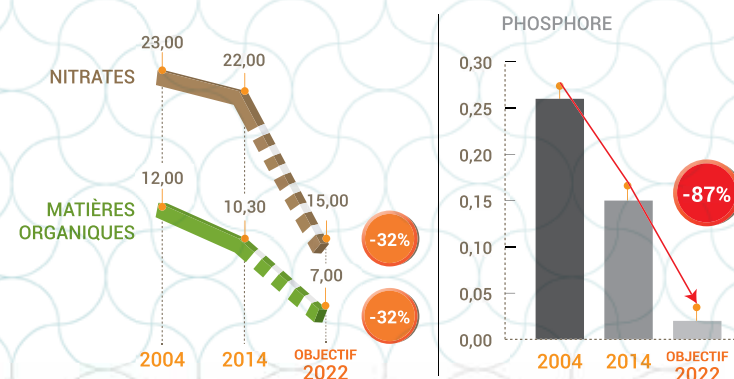


D'où vient l'eau que je consomme ?

Le territoire de la CAC est alimenté principalement par 2 sources d'approvisionnement :

- **1 ressource en eau souterraine :**
le champ captant de la Rucette
- **1 ressource en eau superficielle :**
les lacs de Ribou et Verdon

Évolution des concentrations des polluants en mg/l



Le bassin versant de Ribou*



* Toutes les eaux s'écoulent naturellement vers les cours d'eau et alimentent le lac.

de l'usine au robinet

Objectif n° 2 - Améliorer le goût de l'eau

La filière de traitement de cette nouvelle usine est plus performante dans l'élimination des matières organiques naturellement présentes dans la ressource en eau et qui peuvent parfois donner un léger goût de terre à l'eau produite.

L'usine de Ribou

Une nouvelle usine de production d'eau potable, mise en fonctionnement en février 2015, alimente désormais les Choletais, les Christophoriens et les Tessouallais. Elle remplace l'ancienne usine datant de 1955.

Cet investissement structurant de la Communauté d'Agglomération, nécessaire pour les quarante années à venir, renforce la sécurité sanitaire de l'eau potable distribuée.

Taux
de chlore
divisé
par 2
en sortie d'usine

Nouvelle usine de traitement de Ribou pour
une production d'eau de près de 1200 m³/heure

Comment fonctionne cette nouvelle usine ?

Elle est équipée de procédés de traitement par décantation lestée, charbon actif et ozonation, et d'une étape ultime de filtration membranaire (ultra-filtration) qui **sécurise la qualité sanitaire de l'eau** en bloquant plus efficacement les micro-organismes supérieurs à 0,01 micron (bactéries, algues et virus).

Le procédé d'ultra-filtration permet également, de limiter les quantités de chlore nécessaires à la désinfection de l'eau, avant sa mise en distribution sur le réseau (concentration moyenne en sortie d'usine : 0,5 mg par litre contre 1 mg par litre auparavant).

ET L'USINE DE LA RUCETTE ?

L'eau prélevée (800 m³/jour en moyenne) à partir d'un ensemble de forages souterrains, est acheminée jusqu'à l'usine, récemment modernisée.

Elle y subit une filtration sur charbon actif puis un traitement de chloration avant sa mise en distribution vers le château d'eau de la Combe.

L'eau produite alimente environ 2 100 habitants au Puy Saint Bonnet.





du château au robinet

Objectif n° 3 -

Alimenter la population en eau potable

4 réservoirs, les "châteaux d'eau", stockent sur la journée l'eau produite par les usines de Ribou et Rucette. Cela permet de faire face à la consommation d'eau, qui varie suivant les heures, des 25 000 abonnés répartis sur les communes de Cholet, Le Puy Saint Bonnet, Saint-Christophe-du-Bois et La Tessoualle.

Tout au long des 485 km de réseaux, la CAC et son délégataire luttent contre les fuites, et contre l'usure normale des tuyaux, à travers des investissements ciblés.

L'agence régionale de santé (l'ARS) quant à elle, assure des contrôles réguliers sur les installations et au robinet des habitants pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée.

Le saviez-vous ?

L'eau potable est, en France, l'un des aliments les plus contrôlés sur le plan sanitaire. Pourtant les Français achètent 6 milliards de bouteilles d'eau par an, bien qu'elle soit **200 fois plus chère** que celle qui coule au robinet.



L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixe la teneur en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine à 10 microgrammes par litre ($\mu\text{g/L}$). En comparaison, le vin a un seuil de $150\mu\text{g/L}$.

Sur le plan réglementaire rien ne distingue la qualité d'une eau en bouteille et celle du robinet. **L'eau du robinet est donc autant adaptée à la préparation des biberons que l'eau en bouteille !**

Et en plus, vous produisez moins de déchets plastiques.

Alors, qu'attendez-vous pour boire l'eau du robinet ?

GARE AUX FUTITES !

Un robinet qui goutte perd en moyenne 5 litres d'eau par heure, soit 120 litres par jour... sur une année c'est près de 43 m^3 d'eau perdue !

Une chasse d'eau qui fuit représente plus de 600 litres perdus au cours d'une journée, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes.





Informations pratiques

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour les Communes de :

- Cholet / Puy Saint Bonnet,
- La Tessoualle
- Saint-Christophe-du-Bois

contactez le délégataire Suez Environnement au

0810 387 387

ou la Communauté d'Agglomération du Choletais au

02 44 09 25 00

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Quand je bois l'eau du robinet, je réduis mes déchets.